

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par la Commission Exécutive de la Fédération Mondiale  
de Tir à l'Arc le 26 septembre 2013**

**Mise en vigueur le 1 avril 2014**

**Livre 4, Article 22.5.7.1**

22.5.7.1 *Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire, attaché sur le protège-doigt, servant à aider le positionnement au point d'ancrage est interdit. L'arc doit être tendu en utilisant la méthode 'méditerranéenne' (prise de la corde avec trois doigts, un doigt au-dessus et deux doigts en dessous de la flèche) ou alors avec trois doigts directement placés en dessous de l'encoche de la flèche (l'index ne doit pas être placé à plus de 2 mm en dessous de celle-ci) et un seul point d'ancrage fixe. L'athlète doit choisir entre ces deux méthodes : 'méditerranéenne' ou trois doigts sous l'encoche mais il ne peut utiliser les deux. La protection pour les trois doigts en dessous doit présenter une surface lisse ou des doigtiers reliés entre eux sans possibilité de tirer les doigts écartés. Quand il tire avec la méthode 'méditerranéenne', l'athlète peut utiliser un séparateur pour les doigts afin d'éviter de pincer la flèche.*